

Les inégalités à l'école

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA considère que ce sujet des inégalités à l'école est une question centrale pour toute la société et qui déjà traverse les futures échéances électorales.

L'UNSA partage le constat que l'échec scolaire est étroitement lié à l'origine sociale des élèves. L'origine sociale détermine souvent le lieu d'habitation et le choix de l'établissement. Ce qui dans le jargon administratif s'appelle la carte scolaire avec tous les débats autour de cette notion.

S'ajoute aussi à ces inégalités des phénomènes de discrimination qui excluent encore un peu plus des milliers de jeunes du système éducatif.

Ces questions ne sont pas nouvelles, mais jusque dans les années 1990, le système éducatif français contribuait à corriger ces inégalités par l'école. Ce phénomène, à partir des années 1990, s'inverse : les inégalités sont renforcées par l'école elle-même.

L'UNSA considère qu'un certain nombre d'erreurs d'orientation - voire de fautes graves - concernant notre système éducatif méritent d'être relevées :

- des réformes fondamentales inabouties concernant l'éducation prioritaire et le socle commun de connaissances et de compétences ;
- une orientation scolaire en difficulté qui reproduit souvent les inégalités ;
- une baisse des moyens drastique illustrée par l'application de la fameuse règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ;
- et enfin l'absence, depuis trois ans, de toute formation réelle des enseignants, enseigner ne serait pas un métier.

Nous constatons d'ailleurs qu'ensuite, dans le monde du travail, 15 % des salariés sont victimes d'illettrisme. L'avis a le mérite, dans des termes peut-être plus modérés, de traiter ce constat et de proposer des préconisations qui, si elles étaient mises en place, devraient améliorer le système éducatif afin de permettre à chaque élève d'atteindre un socle commun de connaissances et de compétences, l'école républicaine jouerait son rôle.

C'est pourquoi, le groupe de l'UNSA exprimera d'emblée son accord global avec l'analyse et les préconisations formulées dans l'avis qui est aujourd'hui soumis au Conseil, chacun sait bien qu'à un moment donné des discussions plus poussées - et pas seulement plus techniques - devront être organisées entre les pouvoirs publics et les différents acteurs du système éducatif. Il faut donc en rester à l'essentiel.

L'UNSA considère que l'état des lieux dressé par l'avis est globalement juste. L'UNSA, de même, approuve dans l'ensemble les préconisations qu'il formule. Il faut être clair : le système éducatif français porte encore les stigmates du lycée napoléonien dont témoignent encore les dénominations des classes de la « sixième » à la « terminale ». Or, les lignes de partage ont changé. Il y a aujourd'hui trois temps dans la formation :

- Celui de la formation initiale obligatoire, celle du « socle commun de compétences et de connaissances », allant de l'école maternelle - dont l'avis souligne l'importance du rôle, en particulier pour les 2-3 ans - à la fin de l'actuelle classe de troisième.
- Celui de la formation initiale diversifiée, avec d'une part une finalité d'insertion professionnelle immédiate pour le baccalauréat professionnel, sans que cela exclue la poursuite d'études à partir de celui-ci, et d'autre part avec une poursuite d'études dans tous les cas pour les formations générale et technologique jusqu'à un niveau qui devient aujourd'hui celui de la licence, qu'elle soit générale ou professionnelle.
- Celui de la formation continue, de l'éducation permanente voire de l'éducation récurrente qui, au minimum, doit s'appuyer sur les compétences et connaissances relevant du socle commun.

Nous ne sommes plus dans le couple « formation initiale/formation continue » qu'esquissaient les accords de juillet 1970 et la loi de 1971. Il faut résolument passer à la conception d'une société éducative, rendant possible pour tous, avec un souci de justice sociale, l'éducation et la formation tout au long de la vie. C'est à juste titre que l'avis insiste, dans la lutte contre les inégalités, sur l'importance du socle commun, cette éducation fondamentale au sens étymologique, au sens fort du terme.

Je dirai également notre accord profond sur deux points. Le premier est la question centrale de la formation des enseignants. Le diagnostic est posé. L'avis fait, comme l'UNSA, le choix d'affirmer qu'enseigner est un métier et qu'un métier s'apprend, là aussi, tout au long de la vie. Le second point est celui des territoires. Signataire de « l'Appel de Bobigny » avec d'autres syndicats, associations et le réseau des villes éducatrices, l'UNSA estime indispensable que se développent, dans le respect des missions et des compétences de chacun, des synergies entre les structures de formation, les collectivités, mais aussi tout ce que peut apporter l'éducation informelle, notamment au travers de l'éducation populaire. Cela implique la correction des inégalités territoriales. Dans une société de l'éducation tout au long de la vie, le pays a besoin de « territoires apprenants ».

L'UNSA a voté l'avis.